



Metz, le 19 mars 2020

Professionnels engagés pour la gestion de la crise Covid-19, le site monenfant.fr pour trouver le mode de garde de vos enfants de 0 à 3 ans adapté à vos besoins.

Depuis lundi 16 mars matin, les structures d'accueil de la petite enfance (crèches, assistantes maternelles...) ont répondu à l'appel des services de l'Etat, du conseil départemental de la Moselle et de la caisse des allocations familiales (CAF) de la Moselle, pour accueillir les jeunes enfants des personnels dont la mobilisation est indispensable à la lutte contre la propagation du Covid-19.

La liste de ces personnels prioritaires en Moselle est, à ce jour, la suivante:

- Tous les personnels soignants et non soignants des établissements de santé publics et privés;
- Tous les professionnels de santé de ville : Médecins, Sages-femmes, Infirmières, Ambulanciers, Pharmaciens, Laborantins, Biologistes, Kinésithérapeutes, Préparateurs en pharmacie, Secrétariats médicaux;
- Tous les personnels soignants et non soignants des établissements sociaux et médico-sociaux suivants: EHPAD et EHPA (personnes âgées), Établissements pour personnes handicapées, Services d'aide à domicile, Services infirmiers d'aide à domicile, Service de lits d'accueil médicalisés et de lits halte soins santé,
- Les personnels des agences régionales de santé (ARS) engagés dans la gestion de l'épidémie

Afin de faciliter la recherche de solutions, les parents exerçant ces professions et **ne disposant pas déjà** d'une solution de garde pour leur(s) enfant(s) de moins de 3 ans sont invités à renseigner un questionnaire créé par les caisses d'allocations familiales à partir du site monenfant.fr, en utilisant le lien suivant : <https://www.monenfant.fr/web/guest/recensement-covid-19>

Les informations que vous indiquerez seront transmises à la préfecture afin de rechercher avec l'ensemble des acteurs mobilisés des solutions de garde adaptée.

- Nous vous remercions de bien vouloir diffuser largement ces informations -

**Cabinet du préfet
Service départemental de
la communication interministérielle**

Tél : 03 87 34 87 25/Mél : pref-communication@moselle.gouv.fr